

malheureusement ironique de constater que ces pins ont été plantés au XIX<sup>e</sup> siècle, grâce aux efforts concertés d'autochtones et de non-autochtones. La forêt a par la suite été entretenue par les Mohawks.

Lorsque le conflit d'Oka dégénéra en conflit armé, au début de juillet, le gouvernement fédéral était en train de négocier une entente au sujet de l'unification, de la gestion et de l'utilisation futures des terres.

Par ailleurs, la question du système de gouvernement semble avoir fait l'objet d'une nouvelle controverse au sein de la collectivité de Kanestatake au début de 1987. En effet, certains membres de la collectivité souhaitaient qu'on abandonne le régime coutumier en vertu duquel les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes étaient nommés, et qu'on adopte à sa place un mode d'élection. En outre, la Longhouse s'opposait aux prétentions traditionalistes du conseil de bande établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En février 1987, Walter David père, secrétaire de la Longhouse de Kanestatake de la Confédération iroquoise des Six-Nations, écrivit au conseil de bande pour s'insurger contre «le vol délibéré, par le conseil de bande de Kanestatake, du titre, du système de clans et de la Grande Loi (la «*Kayemstakowan*») du peuple de la Longhouse». Dans la lettre, il faisait aussi mention de fait que la Longhouse désapprouvait ce vol depuis des années et que le «conseil de bande tournant la Confédération iroquoise des Six-Nations en dérision puisque, d'une part, il abusait de son titre et se passait en gouvernement «traditionnel» et que, d'autre part, il appliquait à la lettre les dispositions de la *Loi sur les Indiens* dans toute transaction avec le gouvernement fédéral... Nous n'avons aucune objection à ce que les membres du conseil de bande s'appellent des Mohawks, mais nous nous opposons d'emblée à ce qu'ils se prétendent les chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes ou qu'ils s'approprient une partie de notre titre.» Enfin, il affirmait que les membres de la Longhouse ne prenaient pas part, dans les différends, qui divisent la collectivité.

C'est à ce moment-là que le ministère des Affaires indiennes demanda à un cabinet d'experts-conseils de mener une enquête en vue de déterminer si la collectivité voulait ou non changer le système de gouvernement local, soit en modifiant les coutumes, soit en adoptant un système électoral. Le cabinet Laporte et Gravel déposa son rapport à la fin de mai 1987. À la suite de cette étude, et après avoir procédé à de nouvelles consultations, le ministère décida de tenir un référendum afin de déterminer si la collectivité voulait remplacer le mode de sélection des membres du conseil de bande prévu par la *Loi sur les Indiens* par un nouveau système électoral qui serait lui aussi régi par la loi. Les Chefs héréditaires traditionnels des Six-Nations amérindiennes interdirent des poursuites